

CONDUITE À TENIR FACE À DES SITUATIONS DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Fiche à destination des équipes administratives et pédagogiques, des enseignants et des tuteurs de stage

Sciences Po a mis en place un dispositif d'écoute et d'accompagnement des violences sexistes et sexuelles (VSS) gratuit, confidentiel, et ouvert à l'ensemble des communautés (étudiants, enseignants, enseignants-chercheurs et personnels). Ce dispositif repose sur :

- le service externe d'écoute et d'accompagnement géré par France Victimes ;
- les infirmiers et infirmières relais VSS en campus.

Les membres des équipes administratives et pédagogiques n'ont pas vocation à recueillir la parole des victimes et témoins et doivent les orienter vers le service d'écoute ou les infirmiers et infirmières des campus.

Toutefois, il ne peut pas être exclu que les équipes pédagogiques ou administratives se trouvent dans la situation de recueillir un témoignage, du fait de la relation de proximité et de confiance construite avec leurs différents interlocuteurs (étudiants, enseignants, collègues). C'est pourquoi il est nécessaire de préciser le cadre déontologique et le protocole de signalement applicables dans une telle situation.

Que faire en cas de signalement ?

CAS DE FIGURE N°1 : SI UNE PERSONNE SE PRÉSENTE À VOUS

- Indiquer en premier lieu à la victime ou au témoin que **vous n'êtes couverts ni par une clause de confidentialité, ni par le secret professionnel ou médical.**
 - Avertir la victime que **vous serez dans l'obligation d'effectuer un signalement auprès de la Référente VSS en indiquant le nom de la victime ou du témoin (pas d'anonymat), et le cas échéant, l'identité de la ou les personnes mises en cause.**
 - Vous pouvez toutefois rassurer la victime en lui indiquant que **ce signalement ne sera transmis à la Cellule d'enquête interne préalable (CEIP) qu'avec son accord préalable.**
- Indiquer également que vous n'êtes pas qualifié pour recevoir la parole ni pour caractériser les faits et qu'il **existe un dispositif gratuit et confidentiel, ouvert à toutes les communautés** (le service externe d'écoute et d'accompagnement géré par France Victimes / les infirmiers et infirmières relais VSS en campus).
 - Éléments à faire valoir concernant France Victimes (joignable au 01 80 52 33 83 ou par mail incident.sciencespo@france-victimes.fr) :
 - service d'écoute disponible tous les jours de 9h à 21h ;
 - ligne dédiée aux différentes communautés de Sciences Po ;
 - écoutants francophones et anglophones ;

- première écoute à distance / suite de la prise en charge en présentiel au sein d'une antenne locale de France Victimes, à proximité de chaque campus ;
- accompagnement au cas par cas, selon les besoins, par une équipe pluridisciplinaire (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) ;
- écoute professionnalisée.

Si la victime souhaite continuer à se confier :

- **Recueillir la parole comme elle vient sans chercher à creuser :**
 - **Éviter les questions** en raison du risque de poser des questions orientées qui influencent le récit de la victime :
 - L'entretien ne doit pas devenir un interrogatoire.
 - **S'assurer tout de même de la sécurité de la personne** (absence de danger immédiat)
 - **Adopter une écoute neutre et distanciée :**
 - **Ne pas porter de jugement** (Exemples : "c'est extrêmement grave", "c'est choquant", "il faut absolument faire quelque chose").
 - **Ne pas caractériser les violences subies** (Exemples : "ça m'a l'air d'être un attouchement", "je pense que vous avez été victime d'un viol").
 - **Ne pas dire à une victime ce qu'elle "devrait" faire** (Exemples : "ne croyez-vous pas qu'il faudrait prévenir untel ou unetelle?", "ne pensez-vous que ce serait une bonne idée de rompre?").
- **Ne pas proposer d'accompagner à titre individuel les victimes et les témoins dans leurs démarches liées aux violences VSS** (orientation vers des associations, dépôt de plainte, écoute régulière...). L'accompagnement proposé par Sciences Po sera coordonné par la Référente VSS une fois le signalement effectué.
- **Faire immédiatement après l'entretien un compte-rendu complet de l'échange et l'envoyer à la Référente VSS** (referent.vss@sciencespo.fr), avec en copie :
 - votre responsable de service (sauf s'il ou elle est concerné par le signalement),
 - ou bien votre interlocuteur dans les équipes pédagogiques et administratives de Sciences Po si vous êtes chargé d'enseignement ou tuteur de stage.

NB. Vous pouvez aussi proposer à la victime de remplir directement le [formulaire de signalement](#) disponible sur le site étudiant, l'espace enseignant ainsi que l'intranet.

- Une fois le signalement transmis à la CEIP et l'enquête interne préalable déclenchée, vous en serez informé par la Référente VSS.
- Par ailleurs, **recevoir la parole sur les violences sexistes et sexuelles peut être très éprouvant**. Le registre de langage est, par nature, violent et la situation conduit à entrer dans l'intimité des personnes. Cette écoute peut également raviver, chez celui ou celle qui reçoit le témoignage, des situations de violences dont il ou elle a pu être victime. Aussi, **si vous avez besoin de parler, n'hésitez pas à contacter le Service d'écoute et d'accompagnement (France Victimes)**.

CAS DE FIGURE N°2 : EN CAS DE RÉCEPTION D'UN MAIL

- **Transmettre le mail à la Référente VSS** (referent.vss@sciencespo.fr)
- La Référente VSS prend contact avec la victime pour lui présenter le dispositif d'accompagnement et s'assurer de son consentement concernant la transmission du signalement à la CEIP.
- La Référente VSS vous informera des suites apportées à votre signalement.

Contacts

- **Service externe d'écoute et d'accompagnement France Victimes (ouvert 7/7j de 9h à 21h)**
 - Tel. : 01 80 52 33 83
 - Mail : incident.sciencespo@france-victimes.fr
- **Les infirmiers et infirmières "relais VSS" en campus :**
 - Dijon : infirmiere.dijon@sciencespo.fr
 - Le Havre : infirmiere.lehavre@sciencespo.fr
 - Menton : infirmier.menton@sciencespo.fr
 - Nancy : infirmiere.nancy@sciencespo.fr
 - Paris : infirmiere.paris@sciencespo.fr
 - Poitiers : infirmier.poitiers@sciencespo.fr
 - Reims : infirmiere.reims@sciencespo.fr
- **La Référente VSS** : referent.vss@sciencespo.fr